**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**ÉTUDE DE RECONNAISSANCE GEOLOGIQUE EN MER - PHASE 1: CAMPAGNE GÉOPHYSIQUE PRÉLIMINAIRE**

**- VIADUC DU MONT-DORE**

**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES**

**PIÈCE N° 0**

Version 1

***SOMMAIRE***

[ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES – INTERVENANTS – CONDITIONS DU MARCHÉ 4](#_Toc188450664)

[1.1 – Objet de l’appel d’offres 4](#_Toc188450665)

[1.2 – Intervenants 4](#_Toc188450666)

[1.2.1 – Personne responsable du marché 4](#_Toc188450667)

[1.2.2 – Conduite d’opération (ou assistant à maîtrise d’ouvrage) 4](#_Toc188450668)

[1.2.3 – Maîtrise d'œuvre 4](#_Toc188450669)

[1.2.4 – Contrôle technique 4](#_Toc188450670)

[1.2.5 – Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) 4](#_Toc188450671)

[1.2.6 – Synthèse 4](#_Toc188450672)

[1.2.7 – Coordination santé-sécurité 4](#_Toc188450673)

[1.2.8 – Autres contrats ou marchés concomitants 4](#_Toc188450674)

[1.3 – Forme et conditions du marché 4](#_Toc188450675)

[1.3.1 – Forme et prestations incluses au marché 4](#_Toc188450676)

[1.3.2 – Avances 4](#_Toc188450677)

[1.3.3 – Reconduction éventuelle du marché 4](#_Toc188450678)

[1.3.4 – Conditions particulières d’exécution des travaux 4](#_Toc188450679)

[ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES 5](#_Toc188450680)

[2.1 – Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres 5](#_Toc188450681)

[2.2 – Tranches 5](#_Toc188450682)

[2.3 – Lots 5](#_Toc188450683)

[2.3.1 – Décomposition en lots 5](#_Toc188450684)

[2.3.2 – Soumission et attribution pour plusieurs lots 5](#_Toc188450685)

[2.3.3 – Soumissions sur plusieurs lots dans le même acte d’engagement 5](#_Toc188450686)

[2.4 – Forme des soumissions et de la passation du marché 5](#_Toc188450687)

[2.5 – Sous-traitance 5](#_Toc188450688)

[2.6 – Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) 6](#_Toc188450689)

[2.7 – Bordereau des prix unitaires (BPU) 6](#_Toc188450690)

[2.8 – Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) 6](#_Toc188450691)

[2.9 – Variantes 6](#_Toc188450692)

[2.9.1 – Variantes proposées par les soumissionnaires 6](#_Toc188450693)

[2.9.2 – Variantes imposées par le maître d’ouvrage 6](#_Toc188450694)

[2.9.3 – Jugement des offres avec variantes 6](#_Toc188450695)

[2.10 – Options 6](#_Toc188450696)

[2.10.1 – Options proposées par les soumissionnaires 6](#_Toc188450697)

[2.10.2 – Options imposées par le maître d’ouvrage 7](#_Toc188450698)

[2.10.3 – Jugement des offres avec options 7](#_Toc188450699)

[2.11 – Confidentialité des documents remis par un soumissionnaire 7](#_Toc188450700)

[2.12 – Délai d'exécution 7](#_Toc188450701)

[2.13 – Dossier de consultation des entreprises (DCE) 7](#_Toc188450702)

[2.13.1 – Mise à disposition du DCE 7](#_Toc188450703)

[2.13.2 – Demandes de renseignements / observations / questions 7](#_Toc188450704)

[2.13.3 – Intégrité du DCE 8](#_Toc188450705)

[2.13.4 – Modifications mineures du DCE 8](#_Toc188450706)

[2.13.5 – Échanges électroniques 8](#_Toc188450707)

[2.14 – Présentation de l’opération – visite des lieux 8](#_Toc188450708)

[2.15 – Délai d’engagement des soumissionnaires 8](#_Toc188450709)

[2.16 – Suite à donner à la consultation 8](#_Toc188450710)

[ARTICLE 3 – CONTENANCE ET PRÉSENTATION DES OFFRES 8](#_Toc188450711)

[3.1 – Soumission 8](#_Toc188450713)

[3.2 – Dossier de candidature 9](#_Toc188450715)

[3.3 – Projet de marché 10](#_Toc188450716)

[3.4 – Pièces complémentaires 11](#_Toc188450717)

[3.5 – Indépendance des offres 11](#_Toc188450718)

[3.6 – « Dites-le nous une fois » 11](#_Toc188450719)

[ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES 11](#_Toc188450720)

[4.1 – Remise des offres sous format papier 11](#_Toc188450721)

[4.2 – Remise des offres sous format électronique 11](#_Toc188450722)

[4.2.1 – Dépôt électronique des plis 11](#_Toc188450723)

[4.2.2 – Absence d’obligation de signature électronique des documents 12](#_Toc188450724)

[4.2.3 – Format des offres – Antivirus 12](#_Toc188450725)

[4.2.4 – Rematérialisation des offres 12](#_Toc188450726)

[ARTICLE 5 – AGRÉMENT DES CANDIDATURES, RÉGULARISATION ET JUGEMENT DES OFFRES 12](#_Toc188450727)

[5.1 – Critères d’agrément des candidatures 12](#_Toc188450728)

[5.1.1 – Justification des capacités 12](#_Toc188450729)

[5.1.2 – Éléments de candidature ciblés 13](#_Toc188450730)

[5.2 – Régularisation de soumissions 13](#_Toc188450731)

[5.3 – Analyse des offres 13](#_Toc188450732)

[5.4 – Critères de jugement des offres 14](#_Toc188450733)

[5.4.1 – Offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses 14](#_Toc188450734)

[5.4.2 – Classement des offres recevables 14](#_Toc188450735)

[5.4.3 – Offres équivalentes 15](#_Toc188450736)

[5.5 – Justificatifs de la conformité aux obligations sociales et fiscales. 15](#_Toc188450737)

[ARTICLE 6 – REPRODUCTION DES DOSSIERS DE MARCHE 15](#_Toc188450738)

***ANNEXES***

[ANNEXE A – DÉCLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER (DIS) 1](#_Toc164254522)

[ANNEXE B – FICHE D’IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT (FIS) N° \_\_\_\_ 1](#_Toc164254523)

[ANNEXE C – TABLEAU DES REFERENCES 1](#_Toc164254524)

[ANNEXE D – PLAN DE CHARGE PREVISIONNEL POUR LES ETUDES (CONTRATS CONCLUS) 1](#_Toc164254525)

[ANNEXE E – GUIDE DE RÉDACTION DU MÉMOIRE TECHNIQUE 1](#_Toc164254526)

[ANNEXE F – DÉLÉGATION DE POUVOIRS 1](#_Toc164254527)

# ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES – INTERVENANTS – CONDITIONS DU MARCHÉ

## 1.1 – Objet de l’appel d’offres

Le présent appel d'offres qui a pour objet les études de reconnaissance géologique en mer pour le compte de la province Sud, maître de l’ouvrage.

Les études portent sur la phase 1 : campagne géophysique préliminaire pour la création du viaduc du Mont-Dore.

L’opération consiste à déterminer le modèle stratigraphique des zones d’études et plus particulièrement de définir la profondeur du toit rocheux sur le fuseau de passage du tracé grâce à des méthodes dites non-destructives. Les données recueillies permettront d’optimiser la campagne géotechnique de la deuxième phase prévue avec des moyens destructifs pour des essais plus approfondis.

## 1.2 – Intervenants

### 1.2.1 – Personne responsable du marché

La personne responsable du marché est le directeur de l’Aménagement, de l’Équipement et des Moyens.

### 1.2.2 – Conduite d’opération (ou assistant à maîtrise d’ouvrage)

Sans objet.

### 1.2.3 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre (cf. article 1.4.2 du CCAP) est assurée par le service des études de la DAEM.

### 1.2.4 – Contrôle technique

Sans objet.

### 1.2.5 – Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

Sans objet.

### 1.2.6 – Synthèse

Sans objet.

### 1.2.7 – Coordination santé-sécurité

Sans objet.

### 1.2.8 – Autres contrats ou marchés concomitants

Sans objet.

## 1.3 – Forme et conditions du marché

### 1.3.1 – Forme et prestations incluses au marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.3.2 – Avances

Dès notification du marché ou de l’acte spécial de sous-traitance, l’entrepreneur ou les sous-traitants admis au paiement direct peuvent bénéficier d’une avance forfaitaire de démarrage dans les conditions prévues par la délibération n°424 du 20 mars 2019 modifiée et conformément aux dispositions de l’article 5.2 du CCAP.

Aucune autre avance ne pourra être accordée ultérieurement.

### 1.3.3 – Reconduction éventuelle du marché

Sans objet.

### 1.3.4 – Conditions particulières d’exécution des travaux

L'attention des candidats est appelée sur les conditions particulières d’exécution suivantes :

* Mission en bordure de zones fréquentées par le public nécessitant une bonne tenue du chantier en ce qui concerne son apparence extérieure, la propreté et le respect de l’environnement.
* Travaux maritimes soumis aux conditions de marnage, aux contraintes de liaisons maritimes éventuelles et aux contraintes environnementales du domaine public maritime (DPM) et ou des zones protégées.
* Zone concernant directement ou indirectement des écosystèmes et des milieux naturels protégés, réglementés par le Code de l’Environnement de la province Sud.

# ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

## 2.1 – Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres ouvert est lancé sans variantes telles que définies à l'article 2.9 ci-après.

Il est soumis aux dispositions de la délibération n°424 du 20 mars 2019 modifiée, portant réglementation des marchés publics.

## 2.2 – Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

## 2.3 – Lots

### 2.3.1 – Décomposition en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 2.3.2 – Soumission et attribution pour plusieurs lots

Sans objet.

### 2.3.3 – Soumissions sur plusieurs lots dans le même acte d’engagement

Sans objet.

## 2.4 – Forme des soumissions et de la passation du marché

Les soumissionnaires devront répondre sous forme de société unique, en entreprise générale ou en groupement conjoint (sauf précisions apportées à l’acte d’engagement conformément à l’article 11.9 du CCAG), avec sous-traitants agréés éventuels.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que dans le cadre de cette consultation, les candidats qui ne sont pas fiscalement établis en Nouvelle-Calédonie doivent obligatoirement être soit sous-traitants d'une entité locale dûment qualifiée, soit s'engager à former un groupement conjoint avec une entité locale mandataire de ce groupement.

Cette disposition vise à faciliter les échanges avec la collectivité, à favoriser la participation des acteurs locaux et à garantir une collaboration étroite avec les structures implantées sur le territoire, dans le respect des spécificités économiques et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

Dans tous les cas, il n’est pas demandé au groupement de transmettre un RIB unique pour les paiements, lesquels seront faits sur chacun des RIB des membres du groupement.

## 2.5 – Sous-traitance

La sous-traitance est définie comme l’opération par laquelle le titulaire d’un marché confie, sous sa responsabilité, à une autre personne l’exécution d’une partie d’un marché public conclu avec un maître d’ouvrage.

Par ailleurs, les prestataires auxquels ferait appel l’entreprise candidate en vertu de commandes ou contrats de vente, de location ou de dépôt, comportant une simple obligation de donner (cas des **fournisseurs** pour la fourniture de matériaux standardisés) et non une obligation de réaliser l’objet du marché (selon les spécifications techniques particulières imposées par l’entreprise), **ne peuvent pas être considérés comme des sous-traitants**.

Toute sous-traitance doit faire l’objet d’une acceptation préalable du maître d’ouvrage selon les modalités prévues aux articles 3 et 76-1 de la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.

Selon l’article 76-1 « Lorsque le montant du contrat de sous-traitance est supérieur ou égal à 500 000 FCFP hors taxes, le sous-traitant qui a été accepté et dont les conditions de paiement ont été agréées par l’administration contractante est payé directement pour la partie du marché dont il assure l’exécution ».

## 2.6 – Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Sans objet.

## 2.7 – Bordereau des prix unitaires (BPU)

Les candidats doivent inclure dans leur offre le bordereau des prix unitaires (BPU) et compléter tous les prix unitaires sans exception, chacun d’entre eux étant indispensable à l’exécution du marché, à la formation du prix global servant à la comparaison des offres, et à l’appréciation par le maître d'ouvrage de la teneur de l'offre.

Comme indiqué à l'article 5.3 du présent RPAO, le prix unitaire indiqué dans le BPU prévaut sur toutes les autres indications de l'offre. Il est par ailleurs précisé que ces indications, notamment celles du détail estimatif des travaux réglés au métré (DETRM) ne pourront être utilisées pour reconstituer les prix unitaires manquants dans le BPU.

## 2.8 – Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

En cas de matériels ou méthodologies différentes de ceux prescrits au CCTP, l’entreprise devra porter leurs caractéristiques techniques sous forme de fiche technique, dans l’offre.

Si le matériel proposé est accepté par le maître d’œuvre, les pièces écrites seront modifiées pour en tenir compte lors de la mise au point du marché.

## 2.9 – Variantes

Les variantes sont des propositions qui viennent en substitution totale ou partielle de la solution prévue par le dossier de consultation (solution de base).

En tout état de cause, chaque soumissionnaire doit présenter une proposition entièrement conforme à la solution de base. **Toute soumission ne comportant pas une telle proposition sera systématiquement rejetée.**

### 2.9.1 – Variantes proposées par les soumissionnaires

Les variantes proposées par les soumissionnaires ne sont pas autorisées.

### 2.9.2 – Variantes imposées par le maître d’ouvrage

Sans objet.

### 2.9.3 – Jugement des offres avec variantes

Sans objet.

## 2.10 – Options

Les options sont des propositions supplémentaires qui viennent s’ajouter à la solution prévue par le dossier de consultation (solution de base) sans remettre en cause cette dernière.

### 2.10.1 – Options proposées par les soumissionnaires

Les soumissionnaires peuvent présenter des options, à condition d’être compatibles avec la solution de base et d’être justifiées.

Pour chaque essai supplémentaire proposé en option, les soumissionnaires devront justifier les avantages techniques qu’il offre.

Chacun de ces essais seront chiffrés en deux temps :

* Une part fixe (coût d’amenée et repli),
* Une part évolutive au métré (mètre linéaire, mètre carré, etc.).

### 2.10.2 – Options imposées par le maître d’ouvrage

Sans objet.

### 2.10.3 – Jugement des offres avec options

Le jugement des offres tiendra compte des options proposées ou imposées.

Le maître d’ouvrage peut retenir tout ou partie des options en fonction du résultat de la consultation et de ses disponibilités financières.

Les options retenues seront intégrées à la solution de base lors de la mise au point du marché; la notification de ce dernier emportera donc commande de ces options.

## 2.11 – Confidentialité des documents remis par un soumissionnaire

Les mémoires techniques, notes méthodologiques, variantes, propositions techniques ou options, élaborés et présentés par un soumissionnaire ont un caractère confidentiel dans la mesure où ils contiennent des informations couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale, lequel recouvre le secret des procédés, le secret des informations économiques et financières et le secret des stratégies commerciales.

## 2.12 – Délai d'exécution

Le(s) délai(s) d'exécution est (sont) fixé(s) dans le cadre d'acte d'engagement et ne peut (peuvent) en aucun cas être changé(s).

## 2.13 – Dossier de consultation des entreprises (DCE)

### 2.13.1 – Mise à disposition du DCE

Le DCE est mis à disposition des candidats conformément aux indications de l’avis d’appel d’offres et ses éventuels modificatifs.

Le DCE est constitué des pièces suivantes :

* Pièce n°0 : Le Règlement Particulier~~s~~ à l’Appel d’Offres (RPAO) et ses annexes ;
* Pièce n°1 : L’Acte d’Engagement (AE) et son annexe ;
* Pièce n°2 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
* Pièce n°3 : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
* Pièce n°4 : Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
* Pièce n°5 : Le Détail Estimatif des Travaux Réglés au Métré (DETRM) ;

Tout candidat au présent appel d’offres est réputé avoir consulté tous les documents cités ci-dessus pour établir son offre.

### 2.13.2 – Demandes de renseignements / observations / questions

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le DCE devront impérativement être transmises via la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie ([**www.marchespublics.nc**](http://www.marchespublics.nc)), par l’intermédiaire de l’onglet « 2 - Question » lorsque la consultation concernée est sélectionnée.

Les candidats sont informés qu’ils ont la possibilité de joindre des fichiers aux messages qu’ils souhaitent transmettre à l’administration via la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie en cas de questions multiples.

Afin de faciliter les réponses à apporter, les candidats veilleront à identifier le(s) document(s) de la consultation visé(s) par leur(s) question(s).

Elles doivent parvenir au plus tard **quinze (15) jours calendaires** avant la date limite de remise des offres fixée par l’avis d’appel d’offres et ses modificatifs.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises qui ont retiré le dossier en laissant leurs coordonnées. L’ensemble des réponses successives forme de fait un supplément au DCE, sans nécessité d’avis d’appel d’offres complémentaire.

Nota : Un récapitulatif des échanges questions-réponses d’ordre technique durant la période de consultation pourra être annexé au CCTP à la mise au point du marché.

### 2.13.3 – Intégrité du DCE

Aucune modification ne peut être apportée au DCE et ses annexes par le candidat, hormis les cas expressément prévus dans le présent règlement, faute de quoi son offre sera considérée comme irrégulière.

### 2.13.4 – Modifications mineures du DCE

Le maître d’ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications mineures au dossier de consultation au plus tard **huit (8) jours calendaires** avant la date limite de remise des offres fixée par l’avis d’appel d’offres et ses modificatifs.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### 2.13.5 – Échanges électroniques

Il est recommandé aux candidats de s’inscrire sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie ([**www.marchespublics.nc**](http://www.marchespublics.nc)) afin de pouvoir poser leurs questions plus facilement et d’être rendus destinataires directs et en temps réel, par courrier électronique :

* Des éventuelles modifications apportées au dossier de consultation des entreprises ;
* Des réponses aux questions posées par les candidats.

## 2.14 – Présentation de l’opération – visite des lieux

Sans objet.

## 2.15 – Délai d’engagement des soumissionnaires

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de **cent vingt jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres précisée dans l’avis d’appel d’offres ou ses modificatifs.

## 2.16 – Suite à donner à la consultation

Le maître de l’ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu’une suite partielle à la consultation.

# ARTICLE 3 – CONTENANCE ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Chaque candidat doit fournir les pièces constitutives de son offre, ci-dessous listées, en un seul exemplaire.

L’offre doit être transmise par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie, en se connectant au profil entreprise : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc).

**Toute offre non accompagnée des pièces prévues ci-dessous ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent RPAO pourra être rejetée.**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Les offres financières seront exprimées en francs pacifique.

## 3.1 – Soumission

La soumission doit contenir les sous-dossiers suivants, décris ci-après :

* Le dossier de candidature ;
* Le projet de marché ;
* D’éventuels sous-dossiers variantes décrits ci-après ;
* Tout autre complément éventuel relatif à l’offre financière et technique.

Les candidats sont informés que les pièces financières (BPU, DQE) doivent être transmises en format modifiable (Excel ou Open office).

## 3.2 – Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes classées dans l’ordre ci-après :

* Les pièces relatives au candidat, titulaire potentiel du marché à conclure ;
* Les pièces relatives à chaque sous-traitant auquel souhaite avoir recours le candidat.

**Pièces relatives au candidat**, titulaire potentiel du marché à conclure :

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **Pièce** |
| 1 | La **Déclaration d’Intention de Soumissionner** (DIS) dûment remplie et signée par un représentant habilité du candidat, comprenant les **attestations sur l’honneur**, conforme au modèle joint en annexe**.**   * *Si le signataire de la DIS n’est pas cité comme gérant dans l’extrait Kbis, il doit obligatoirement fournir une délégation de pouvoirs de la gérance. Si vous n’en disposez pas, un modèle est proposé en annexe au présent RPAO.* * *Si le candidat est en situation de redressement judiciaire, il doit impérativement fournir la copie du ou des jugements,* *ou de tout justificatif démontrant qu’il est autorisé à poursuivre son activité à la date de la remise de l’offre et pendant la durée prévisible d’exécution du marché.* |
| 2 | Une note établissant les **références** du candidat, conforme au modèle joint en annexe.  Les références comprennent le lieu, la date, la nature et l’importance des prestations en rapport avec l’objet du marché, qu’il a exécutées ou à l’exécution desquelles il a concouru, ainsi que les noms et qualités des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.  En cas d'absence de références en nom propre, le candidat indiquera les emplois qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels il a exécuté les travaux.  Le candidat choisira et présentera au maximum 5 références datant de moins de 7 ans.  Si cette limite n’est pas respectée, seules les cinq premières références seront prises en compte. |
| 3 | Une note indiquant ses **moyens techniques**. |
| 4 | Un état des **effectifs** avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que le candidat projette d'occuper **pour l'exécution des travaux**. |
| 5 | Une **attestation d’assurance** en responsabilité civile professionnelle à jour concernant le domaine d’activités qui correspond aux prestations pour lesquelles le candidat soumissionne. |
| 6 | Le **plan de charge** pour les années 2026 et 2027 selon le modèle joint en annexe. |

**Pièces relatives aux sous-traitant éventuels** auxquels le candidat souhaite recourir :

Les candidats ont la possibilité :

* Soit de ne pas faire appel à la sous-traitance ou d’envisager de sous-traiter en cours d’exécution des prestations pour lesquelles ils disposent des capacités ou références nécessaires (paragraphe E.0 de la déclaration d’intention de soumissionner) ;
* Soit de **s’engager** à sous-traiter en cours d’exécution les prestations pour lesquelles ils ne disposent pas des capacités ou références nécessaires : les candidats devront préciser la nature des prestations qu’ils envisagent effectivement de sous-traiter (paragraphe E.1 de la déclaration d’intention de soumissionner) ;
* Soit de déclarer les entreprises sous-traitantes qu’ils ont retenues pour l’exécution des travaux : Les candidats doivent alors **obligatoirement** :
* Préciser le nom du (des) sous-traitant(s) et la nature des prestations sous-traitées (paragraphe E.2 de la déclaration d’intention de soumissionner),
* Fournir les éléments du tableau ci-dessous**:**

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **Pièce** |
| 1 | La **fiche d’identification de sous-traitant** (FIS) numérotée selon l’ordre des sous-traitants présentés, conforme au modèle joint en annexe au présent règlement.  Cette FIS inclut une **attestation sur l’honneur** de régularité fiscale et sociale, et doit être datée et doit mentionner le nom des représentants qualifiés du candidat et du sous-traitant.   * *Si le signataire de la FIS n’est pas cité comme gérant dans l’extrait Kbis, il doit obligatoirement fournir une délégation de pouvoirs de la gérance. Si vous n’en disposez pas, un modèle est proposé en annexe au présent RPAO.* * *Si le sous-traitant est en situation de redressement judiciaire, il doit impérativement fournir la copie du ou des jugements,* *ou de tout justificatif démontrant qu’il est autorisé à poursuivre son activité à la date de la remise de l’offre et pendant la durée prévisible d’exécution des prestations sous-traitées.* |
| 2 | Une note établissant les **références** du candidat, conforme au modèle joint en annexe. |
| 3 | Une note sur ses **moyens techniques**. |
| 4 | Un état des **effectifs** avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que le sous-traitant projette d'occuper **pour l'exécution des travaux**. |
| 5 | Le **plan de charge** pour les années 2026 et 2027 selon le modèle joint en annexe. |
| 6 | Une **attestation d’assurance** en responsabilité civile professionnelle à jour concernant le domaine d’activités qui correspond aux prestations sous traitées |

## 3.3 – Projet de marché

***L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature de l’acte d’engagement et ses annexes ainsi que le paraphe de l’ensemble des pièces sont conseillés mais non exigés au moment du dépôt de leur offre. Ils seront en revanche exigés de l'attributaire au moment de l'attribution du marché.***

Les pièces du **projet de marché** doivent être strictement conformes au DCE et comprendre :

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **Pièce** |
| A | L’Acte d'Engagement (**AE**), complété entièrement. |
|  | pour chaque sous-traitant identifié : une annexe à l’acte d’engagement pour la sous-traitance (DST), complétée entièrement. |
| B | Le Bordereau des Prix Unitaires (**BPU**) entièrement complété. |
| C | Le Détail Estimatif des Travaux Réglés au Métré (**DETRM**) entièrement complété. |
| D | Un **mémoire technique** établi par le candidat conformément au guide de rédaction du mémoire technique joint en annexe au présent RPAO. |
| E | Toutes les observations éventuelles sur le contenu du dossier de consultation. |

**Précisions** :

1. Sous chaque signature, le nom du signataire habilité est obligatoire. *Rappel : si le signataire du projet de marché n’est pas cité comme gérant dans l’extrait Kbis, il doit obligatoirement fournir une délégation de pouvoirs de la gérance.* *Si vous n’en disposez pas, un modèle est proposé en annexe au présent RPAO.*
2. Le candidat doit indiquer à l’article 3 de l'acte d'engagement le montant total des prestations confiées aux sous-traitants identifiés et, par différence avec son offre, arrêter le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement à l’article 4 de l'acte d'engagement.

## 3.4 – Pièces complémentaires

Sans objet.

## 3.5 – Indépendance des offres

Les soumissionnaires doivent constituer leur offre en toute impartialité et confidentialité, sans échange d’information à quelque titre que ce soit entre les concurrents dans le cadre de la présente mise en concurrence.

Si des entreprises appartiennent à un même groupe, ou ont des liens juridiques ou financiers entre elles, et souhaitent soumissionner à l’appel d’offres, elles doivent en informer le maître d’ouvrage dans la présentation de leur offre et dispose des options suivantes :

1 – Si chaque entreprise du groupe dispose d’une autonomie commerciale (directions différentes, moyens propres pour établir l’offre, capacité de production autonome…), elles peuvent choisir de déposer chacune une offre élaborée de manière indépendante sans aucun échange d’information sur l’appel d’offres ou déposer une offre commune permettant des concertations internes au sein du groupe ;

2 – Si les entreprises du groupe ne sont pas autonomes commercialement, elles ne peuvent présenter qu’une offre pour répondre à l’appel d’offres.

En cas de non-respect de ces dispositions, les offres concernées pourront être rejetées.

## 3.6 – « Dites-le nous une fois »

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les pièces de la candidature et notamment les documents justificatifs et moyens de preuve (déclarations sur l’honneur, attestations fiscales et sociales, qualifications professionnelles…) :

* Si l’acheteur peut les obtenir directement par le biais d’un système électronique de mise à disposition d’informations administré par un organisme officiel ou d’un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat doit mentionner dans la déclaration d’intention de soumissionner (DIS) toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace, dont l’accès doit être gratuit.
* S’ils ont déjà été transmis lors d’une précédente consultation et que leur contenu demeure valable. Dans ce cas, le candidat doit mentionner, également dans la déclaration d’intention de soumissionner (DIS), la liste exhaustive des documents concernés et la référence de la consultation pour laquelle il les a transmis.

# ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être envoyées uniquement par :

* Voie dématérialisée (format électronique)

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée ou complétée ou encore modifiée.

Si une offre a déjà été déposée alors que le maître d’ouvrage procède à une modification du DCE dans les conditions fixées à l’article 2.13.4 ci-dessus, il appartiendra au candidat concerné de déposer une nouvelle offre conforme au dossier de consultation modifié.

## 4.1 – Remise des offres sous format papier

Sans objet.

## 4.2 – Remise des offres sous format électronique

### 4.2.1 – Dépôt électronique des plis

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie, en se connectant au profil entreprise : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc). Les offres électroniques doivent être déposées avant les dates et heures indiquées dans l’avis d’appel d’offres ou ses éventuels modificatifs.

Après le dépôt du pli sur la plateforme, un message indique au candidat que l’opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l’heure de fin de réception faisant référence.

L’absence de message de confirmation de bonne réception ou d’accusé de réception électronique signifie que la réponse n’est pas parvenue à l’acheteur public.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail afin de s’assurer du bon fonctionnement de l’environnement informatique. En outre, et avant de déposer une offre, il est recommandé de consulter le « manuel entreprise » disponible via le lien suivant :

<https://portail.marchespublics.nc/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide>.

### 4.2.2 – Absence d’obligation de signature électronique des documents

Les candidats sont informés que le maître d’ouvrage **n’impose aucune signature électronique** des documents au stade de la remise des offres. En cas d’attribution du marché, l’acte d’engagement sera matérialisé sous format papier et signé de manière manuscrite par les parties, comme il est dit à l’article 4.2.4 ci-après.

Toutefois, lors de la phase d’analyse des offres, le maître d’ouvrage se réserve la possibilité de demander au soumissionnaire de fournir un acte d’engagement sous format papier signé de manière manuscrite et conforme à son offre électronique, dans un délai spécifié. La non-transmission dans le délai indiqué de l’engagement signé est susceptible de constituer une cause d’élimination du candidat défaillant.

### 4.2.3 – Format des offres – Antivirus

Les formats informatiques acceptés pour la transmission des fichiers sont les suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, jpg, png, html, odt, ods et ops. Les candidats ne doivent pas utiliser de code actif dans leur réponse, tels que : formats exécutables (.exe, .com, .scr, …), macros, active X, applets, scripts…

Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

Avant la constitution de leur pli électronique, les soumissionnaires s’assureront que les fichiers transmis ne comportent aucun programme malveillant. Si un virus est détecté, l’acheteur se réserve la possibilité de déclarer l’offre irrecevable.

### 4.2.4 – Rematérialisation des offres

Dans le cas où l’offre électronique a été retenue, le soumissionnaire consent à la rematérialisation conforme sous format papier de tous les éléments constitutifs du marché à valeur contractuelle.

A cet égard, il garantit procéder à leur signature manuscrite sans effectuer la moindre modification de ceux-ci.

Il s’engage également à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

# ARTICLE 5 – AGRÉMENT DES CANDIDATURES, RÉGULARISATION ET JUGEMENT DES OFFRES

## 5.1 – Critères d’agrément des candidatures

### 5.1.1 – Justification des capacités

Le candidat doit démontrer, à travers son dossier de candidature, qu’il dispose des capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l’exécution du marché, faute de quoi sa candidature sera rejetée.

Les éléments produits à l’appui de la candidature doivent permettre une justification exhaustive des capacités, c’est-à-dire pour la totalité des prestations.

Pour les capacités qu’il ne détient pas en propre, il pourra s’appuyer sur de la sous-traitance à laquelle il s’engage à faire appel ou déclarée dans la soumission.

Les sous-traitances auxquelles il s’engage à faire appel sont prises en compte dans l’analyse des capacités. En cas d’attribution, le candidat s’engage à présenter à l’agrément du maître d’ouvrage les sous-traitants compétents, **avant le début de l’exécution de la prestation concernée**. Le maître d’ouvrage se réservera le droit de demander au candidat de présenter un autre sous-traitant s’il estime que celui-ci ne dispose pas des capacités requises.

Les sous-traitances déclarées sont matérialisées, pour chaque sous-traitant, par :

* La fiche d’identification de sous-traitant (FIS) dûment complétée par le candidat et le sous-traitant, à laquelle sont joints tous les éléments indiqués à l’article 3.2 ci-dessus.
* L’annexe de sous-traitance jointe à l’acte d’engagement (DST) dûment complétée par lui et par le sous-traitant concerné.

En cas d’allotissement et de soumission sur plusieurs lots, l’agrément de la candidature peut porter seulement sur une partie des lots.

### 5.1.2 – Éléments de candidature ciblés

a) Les activités mentionnées dans la déclaration d’intention de soumissionner (DIS), les références, les certificats, la qualification des personnels, les moyens techniques, et les autres éléments demandés dans le dossier de candidature doivent correspondre aux prestations objet du marché ainsi qu’aux niveaux minimaux de capacité éventuellement fixés par le maître d’ouvrage ci-dessous :

- NÉANT

b) Les sociétés admises au redressement judiciaire doivent fournir dans leur dossier de candidature copie du ou des jugements, ou de tout justificatif démontrant qu’elles sont autorisées à poursuivre leurs activités à la date de la remise de l’offre et pendant la durée prévisible d’exécution du marché.

c) Nature des prestations

Le candidat doit justifier qu’il dispose des capacités nécessaires à l’exécution de toutes les prestations sur lesquelles il soumissionne, soit par ses propres moyens, soit par l’intermédiaire de sous-traitance envisagée ou identifiée.

## 5.2 – Régularisation de soumissions

Pour les dossiers de candidatures qui ne contiennent pas les documents ou éléments d’information requis, le maître d’ouvrage se réserve la possibilité de demander aux candidats d’apporter tous éléments susceptibles de régulariser leur candidature dans un délai approprié.

Il en est de même pour la régularisation de la teneur des offres irrégulières à condition que les éléments complémentaires ne modifient pas les caractéristiques substantielles de l’offre.

Les candidats sont informés que le maître d’ouvrage n’est nullement tenu de mettre en œuvre cette procédure de régularisation.

## 5.3 – Analyse des offres

Lors de l’analyse des offres, le maître d’ouvrage se réserve le droit de demander aux candidats de fournir toutes justifications permettant de vérifier ou compléter la teneur des pièces énumérées à l’article 3 ci-dessus, ainsi que des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.

En cas de discordance constatée dans une offre :

Pour les prestations rémunérées avec des prix unitaires :

Les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera considérée comme incohérente et par voie de conséquence, éliminée.

Pour les prestations rémunérées avec des prix forfaitaires :

Les indications portées dans l’acte d’engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire ou d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire; en cas de refus, son offre sera considérée comme incohérente et par voie de conséquence, éliminée.

## 5.4 – Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué conformément aux dispositions prévues à l'article 27-2 de la délibération n°424 du 20 mars 2019.

### 5.4.1 – Offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses

Dans le cadre du présent appel d’offres, la qualification des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses est donnée, conformément aux dispositions de l’article 27-1 de la délibération n° 424 du 20 mars 2019, à l’aide des définitions suivantes.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans le DCE notamment parce qu’elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale, fiscale et environnementale.

Une offre est inacceptable lorsque son prix excède le seuil de 125% de l’estimation administrative retenue par le maître d’ouvrage avant le lancement de la consultation.

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché parce qu’elle n’est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences formulés dans le DCE.

Une offre est considérée comme anormalement basse lorsqu’elle est cumulativement inférieure à la moyenne arithmétique de l’ensemble des offres appropriées, acceptables ou régulières/régularisées, après application d’un abattement à cette moyenne d’un coefficient de 25% et inférieure à l’estimation retenue par le maître d’ouvrage après abattement par application du même coefficient. Si une offre est proposée à l’élimination du fait qu’elle soit anormalement basse et que la justification apportée ne soit pas acceptée par le service instructeur, cette offre sera retirée du calcul de la moyenne arithmétique décrit ci-dessus pour définir le caractère anormalement bas des autres offres. Dans le cas où il n’y aurait qu’une seule offre appropriée, acceptable ou régulière/régularisée, seul le critère lié à l’estimation sera pris en compte dans l’appréciation du caractère anormalement bas.

### 5.4.2 – Classement des offres recevables

Le classement des offres recevables sera déterminé sur la base des critères et sous-critères présentés dans le tableau ci-dessous, et selon les notations et formules indiquées ci-après, après examen comparatif des offres.

En cas d’options ou de variantes, cet examen comparatif prendra en compte toutes les combinaisons possibles.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | Sous-critères | Éléments particuliers pris en compte | Note maximale |
| **Prix** |  |  | **60** |
| **Valeur technique** |  |  | **40** |
|  | *Sous-critère 1* :  Pertinence des effectifs affectés à la mission | Voir description dans le guide de rédaction du mémoire technique (Annexe E du présent RPAO) | 8 |
|  | *Sous-critère 2* :  Le matériel utilisé | 6 |
|  | *Sous-critère 3* :  Disposition pour la protection de l’environnement | 4 |
|  | *Sous-critère 4* :  Méthodologie d’acquisition | 17 |
|  | *Sous-critère 5* :  Expérience en lien avec la mission | 5 |
| **TOTAL NOTE** |  |  | **100** |

Les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

* Formule pour les critères et sous-critères quantitatifs (paramètre prix) :
* Échelle de notation pour les critères et sous-critères qualitatifs (paramètre valeur technique) :
* *Note attribuée au sous-critère = note au point près en fonction des éléments fournis par les soumissionnaires*
* Chaque note de critère ou de sous-critère est arrondie à la 1ère décimale.
* Afin d’éviter de fausser le poids relatif des critères, la meilleure soumission doit en fin de compte bénéficier de la note maximale pour un critère donné. Lorsque la méthode de notation retenue ne conduit pas à ce résultat, les notes de toutes les soumissions sont recalculées proportionnellement afin d’atteindre ce résultat, et sont arrondies à la 1ère décimale.

### 5.4.3 – Offres équivalentes

Pour l’application des articles 14-1 ou 28 de la délibération n° 424 du 20 mars 2019, les offres sont réputées équivalentes si l’écart entre leurs notes globales est inférieur ou égal à 1 point et que l’une de ces offres est classée en première position.

## 5.5 – Justificatifs de la conformité aux obligations sociales et fiscales.

Au stade du dépôt de la candidature, les candidats attestent sur l'honneur qu'ils sont en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales (article 13-7 de la délibération n°424 du 20 mars 2019).

L’attention des candidats est attirée sur les dispositions des articles 13-8 alinéa 2 et 27-2 de la délibération n°424 du 20 mars 2019 :

* La commission d’appel d’offres procède au classement des offres par ordre décroissant et propose d'attribuer le marché au candidat dont l’offre est la mieux classée ;
* Ce candidat devra fournir pour lui et ses sous-traitants la preuve de la régularité de leur situation sociale et fiscale dans un délai de quinze jours calendaires après notification de la demande du maître d’ouvrage :
* Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible à la date de la demande du maitre d’ouvrage ;
* Attestation fiscale délivré par les services compétents (payeur de Nouvelle-Calédonie, Recette des Impôts, Trésorier payeur général) pour l’année civile en cours à la date de la demande du maître d’ouvrage ;
* Le défaut de régularité ou de production des attestations dans le délai imparti entraînera le rejet de l’offre.

*Nota : Le candidat domicilié à l’extérieur de la Nouvelle-Calédonie doit produire un certificat émanant des administrations et organismes compétents de son pays d’origine attestant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.*

Par ailleurs, le candidat devra également fournir dans le même délai pour lui et ses sous-traitants : un relevé d’identité bancaire.

# ARTICLE 6 – REPRODUCTION DES DOSSIERS DE MARCHE

Si une mise au point du marché doit avoir lieu préalablement à cette reproduction, l'original du marché mis au point est notifié à l’entreprise attributaire contre récépissé daté et signé des deux parties.

À compter de cette date l’attributaire dispose d'un délai de sept jours pour assurer la signature du projet de marché par ses soins, ceux de ses éventuels cotraitants et sous-traitants, et le remettre pour vérification au service instructeur.

Dans le cas où il retarderait la production du marché au-delà de ce délai, le délai d’engagement visé à l'article 2.15 ci-dessus sera augmenté d'autant.

Sous réserve que le dossier de marché soit complet, signé et conforme, la reproduction des dossiers de marché est assurée par le service instructeur selon les modalités ci-après :

Nombre d’exemplaires :

* 1 original pour conservation par le maitre d’ouvrage ;
* 1 copie complète pour le titulaire.

Ces reproductions seront faites en recto-verso.

Après notification du marché par le maître de l'ouvrage, le titulaire devra mettre son dossier certifié conforme à disposition chez un tireur de plan afin que les entrepreneurs concernés (cotraitants ou sous-traitants) puissent le dupliquer pour leur propre compte. Les frais de dossier sont à la charge de chacun des entrepreneurs.

Dans le cas d’un groupement, c’est le mandataire du groupement qui procède à l’ensemble des opérations ci-dessus dévolues à l’attributaire.

|  |
| --- |
| ANNEXE A – DÉCLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER (DIS) |

**À fournir pour chaque entreprise candidate.**

|  |
| --- |
| **A – OBJET DE L’APPEL D’OFFRES** |

ÉTUDE DE RECONNAISSANCE GEOLOGIQUE EN MER - PHASE 1 : CAMPAGNE GÉOPHYSIQUE PRÉLIMINAIRE - VIADUC DU MONT-DORE

|  |
| --- |
| **B - PRÉSENTATION DU CANDIDAT** |

**NOM de l’entreprise soumissionnaire** (conforme au KBIS) :

NOM, Prénoms du signataire de la déclaration :

Qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration :

Statut juridique :  Entreprise individuelle  EURL  SARL  SA  SAS  SNC

Activité déclarée au Kbis :

Adresse de l'entreprise ou siège social :

Téléphone : - Courriel :

N° d’identification RIDET : N° d’identification CAFAT :

N° registre du commerce : Ou N° répertoire des métiers :

Pour les candidats établis à l’étranger, numéro et date d’inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

|  |
| --- |
| **C – SITUATION DU CANDIDAT** |

Le candidat est-il en état de : *(Cocher les cases)*

● Liquidation : OUI –  NON

**●** Faillite personnelle : OUI –  NON

**●** Redressement judiciaire : OUI –  NON

● État de sauvegarde : OUI –  NON

Ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger  OUI –  NON

Dans le cas d’un redressement judiciaire, joindre **obligatoirement** copie du ou des jugements montrant qu’il est autorisé à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d’exécution du marché.

|  |
| --- |
| **D – CANDIDATURE** |

Je déclare mon intention de soumissionner au présent appel d’offres.

Je déclare mon intention de soumissionner au présent appel d’offres pour le(s) lot(s) suivant(s) :

|  |
| --- |
| **E – SOUS-TRAITANCE** |

*(Cocher la case et compléter le(s) tableau(x) correspondants)*

**E.0  Je n’envisage pas de sous-traiter ou j’envisage de sous-traiter pour des compétences et références dont je dispose.**

**E.1  Je m’engage à sous-traiter une partie des prestations pour lesquelles je ne dispose pas des capacités et références mais je n’ai pas encore identifié mon(mes) sous-traitant(s) :**

Rappel : Les sous-traitances envisagées sont prises en compte dans l’analyse des capacités.

|  |
| --- |
| **NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES** |
|  |
|  |

**E.2  J’envisage de sous-traiter une partie des prestations au(x) sous-traitant(s) suivant(s) :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM DU SOUS-TRAITANT** | **NATURE DES PRESTATIONS**  **SOUS-TRAITÉES** | **N° FICHE D’ID. SOUS-TRAITANT**  **(cf. annexe FIS)** | **J’ai la capacité en interne** |
|  |  |  | OUI –  NON |
|  |  |  | OUI –  NON |
|  |  |  | OUI –  NON |

|  |
| --- |
| **F – ATTESTATION SUR L’HONNEUR DU CANDIDAT [[1]](#footnote-1)** |

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)

Atteste sur l’honneur que

* Je, ou la société que je représente, n’entre dans aucun des cas d’exclusion des marchés publics mentionnés à l’article 14.3 de la délibération n°424 du 20 mars 2019 ;
* Je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales,
* J’ai, ou la société que je représente, a établi la présente offre en toute impartialité et confidentialité, sans échange d’information à quelque titre que ce soit avec un autre concurrent.

Si l’administration proposait de retenir mon offre, je m’engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j’ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et l’attestation fiscale) dans le délai de 15 jours à compter de la date notification de la demande du maître d’ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

Sauf justification du refus des administrations et organismes compétents, la non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l’offre.

Je m’engage à fournir dans le même délai le justificatif de souscription du contrat d’assurance en responsabilité décennale pour les prestations objet de mon offre.

Si l’administration proposait de retenir mon offre, je m’engage à présenter à l’agrément du maître d’ouvrage les sous-traitants compétents envisagés, **avant le début de l’exécution de la prestation concernée**. Le maître d’ouvrage se réservera le droit de me demander de présenter un autre sous-traitant s’il estime que celui-ci ne dispose pas des capacités requises.

**G - ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)

Atteste sur l’honneur que :

* Que l’entreprise que je représente n’effectuera aucune modification des pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l’affaire relative à l’appel d’offres référencé ci-dessus (voir chapitre A) ;
* Que les pièces transmises par dématérialisation, courrier électronique et/ou sur support CD seront lues dans leur globalité ;
* Qu’aucune clause prévue ne fera l’objet d’une annulation de la part de l’entreprise sous peine de résiliation d’office de ma candidature.

Je déclare être informé(e) que :

* Toute modification unilatérale de ma part des pièces du DCE entrainera l’invalidité de mon offre qui me sera alors retournée.

**H - DOCUMENTS DE PREUVE DISPONIBLES EN LIGNE**

En application de l’article 3.6 du RPAO, le candidat indique l’adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

Adresse :

Renseignement pour accéder au documents :

De plus, le candidat indique les documents non remis dans la présente offre car déjà fournis lors d’une précédente consultation et pour lesquels le contenu reste valable pour le présent appel d’offres :

Référence de la consultation :

Liste des documents déjà transmis :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **I – SIGNATURE DU CANDIDAT** | | |
| Nom, prénom :    Qualité du signataire [[2]](#footnote-2) : | | Lieu :  & date de signature : | Signature | |

|  |
| --- |
| ANNEXE B – FICHE D’IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT (FIS) N° \_\_\_\_ |

**À fournir obligatoirement pour chaque sous-traitant identifié par un candidat.**

|  |
| --- |
| **A – OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE** |

Objet du marché : ÉTUDE DE RECONNAISSANCE GEOLOGIQUE EN MER - PHASE 1 : CAMPAGNE GÉOPHYSIQUE PRÉLIMINAIRE - VIADUC DU MONT-DORE

Nom du candidat :

Nature exacte des prestations sous-traitées :

|  |
| --- |
| **B - PRÉSENTATION DU SOUS-TRAITANT** |

**NOM de l’entreprise soumissionnaire** (conforme au KBIS) :

NOM, Prénoms du signataire de la déclaration :

Qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration :

Adresse de l'entreprise ou siège social :

Statut juridique :  Entreprise individuelle  EURL  SARL  SA  SAS  SNC

Activité déclarée au KBIS :

Téléphone : - Courriel :

N° d’identification RIDET : N° d’identification CAFAT :

N° registre du commerce : Ou N° répertoire des métiers :

Pour les sous-traitants établis à l’étranger, numéro et date d’inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

|  |
| --- |
| **C – SITUATION DU SOUS-TRAITANT** |

Le sous-traitant est-il en état de : *(Cocher les cases)*

● Liquidation : OUI –  NON

**●** Faillite personnelle : OUI –  NON

**●** Redressement judiciaire : OUI –  NON

● État de sauvegarde : OUI –  NON

Ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger :  OUI –  NON

Dans le cas d’un redressement judiciaire, joindre **obligatoirement** copie du ou des jugements montrant qu’il est autorisé à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d’exécution du marché.

|  |
| --- |
| **D – ATTESTATION SUR L’HONNEUR DU SOUS-TRAITANT** |

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)

Atteste sur l’honneur que [[3]](#footnote-3) :

* Je, ou la société que je représente, n’entre dans aucun des cas d’exclusion des marchés publics mentionnés à l’article 13.4 de la délibération n°424 du 20 mars 2019 ;
* Je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l’administration proposait de retenir l’offre du candidat qui me confie des prestations en sous-traitance, je m’engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j’ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et l’attestation fiscale) dans le délai de 15 jours à compter de la date notification de la demande du maître d’ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

Sauf justification du refus des administrations et organismes compétents, la non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l’offre.

|  |
| --- |
| **E – DECLARATION DU SOUS-TRAITANT ET SIGNATURES** |

Je déclare par la présente vouloir participer à l’appel d’offres en tant que sous-traitant du candidat ci-dessus référencé.

À cet effet, je joins :

* à la présente fiche, les éléments me concernant listés à l’article 3.2 du règlement de consultation permettant d’apprécier mes capacités.
* à l’acte d’engagement, une annexe (DST) valant demande d’acceptation de sous-traitance et d’agrément des conditions de paiement direct, signée par nos soins.

|  |  |
| --- | --- |
| **LE SOUS-TRAITANT**  **Nom du signataire** **[[4]](#footnote-4) :**    **A, le** | **LE CANDIDAT**  **Nom du signataire ² :**    **A, le** |

|  |
| --- |
| ANNEXE C – TABLEAU DES REFERENCES |

Objet de l’appel d’offres : ÉTUDE DE RECONNAISSANCE GEOLOGIQUE EN MER - PHASE 1 : CAMPAGNE GÉOPHYSIQUE PRÉLIMINAIRE - VIADUC DU MONT-DORE

Fait à , le Signature du représentant qualifié :

Nom du candidat :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° réf. | NOM DE L'OPÉRATION  + LIEU | MAITRE D’OUVRAGE  Email | MAITRE D’ŒUVRE  Email | NATURE DES ETUDES  EN RAPPORT  AVEC L’OBJET DU MARCHÉ | MONTANT DE CES ETUDES ou  QUANTITES SIGNIFICATIVES | DEBUT – FIN DES ETUDES  (Années) | Doc. Jointe  (\*) |
| 1 |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |

(\*) : le candidat peut joindre : des certificats ou attestations de travaux rédigés par les maîtres d’ouvrage ou les maîtres d’œuvre concernés par ces références ou une documentation interne synthétique.

|  |
| --- |
| ANNEXE D – PLAN DE CHARGE PREVISIONNEL POUR LES ETUDES (CONTRATS CONCLUS) |

Objet de l’appel d’offres : ÉTUDE DE RECONNAISSANCE GEOLOGIQUE EN MER - PHASE 1 : CAMPAGNE GÉOPHYSIQUE PRÉLIMINAIRE - VIADUC DU MONT-DORE

Fait à , le Signature du représentant qualifié :

Nom du candidat : Date limite de remise de l’offre (R0) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| NOM DE L'OPÉRATION  + LIEU | MAITRE D’OUVRAGE | | Montant total  des études à l’entreprise (MF) | Mois / année  DEBUT DES ETUDES | Mois / année  FIN DES  ETUDES | Montant (MF) des études restant à réaliser à la date **(R0) + 6 mois** | Montant (MF) des études restant à réaliser à la date **(R0) + 12 mois** | Montant (MF) des études restant à réaliser à la date **(R0) + 18 mois** | Montant (MF) des études restant à réaliser à la date **(R0) + 24 mois** |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL DES MONTANTS (MF)** | |  | |  | |  |  |  |  |
| **Estimation de la charge de l’entreprise par rapport à sa capacité (%)** | | | | | |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| ANNEXE E – GUIDE DE RÉDACTION DU MÉMOIRE TECHNIQUE |

Ce guide a pour but principal de conduire et de guider les entreprises dans l’élaboration de leur réponse à la consultation, de manière à faciliter ultérieurement l’examen et la comparaison des offres sur le critère « valeur technique » des offres (cf. article 5.4.2 du RPAO).

Conformément à l’article 2 du CCAP, le mémoire technique ainsi constitué par l’entrepreneur, deviendra une pièce contractuelle et l’entreprise se trouvera fermement engagée sur son contenu.

Les thèmes et items que le maître d’œuvre souhaite voir apparaître dans le mémoire technique sont indiqués dans ce guide technique. Le mémoire technique sera jugé sur différents thèmes.

**Introduction :**

Il est rappelé que l’objectif premier de la mission est de déterminer la profondeur du toit du substratum des deux sites d’études. Les candidats devront remettre une offre technique et financière qui permette de répondre à cet objectif premier, ils pourront cependant proposer en option des investigations complémentaires clairement détaillées dans son offre.

**Sous-critère 1 : Pertinence des effectifs affectés à la mission (8 points)**

Le candidat établira un organigramme des effectifs (titulaire et éventuels sous-traitants) qu’il projette d’affecter pour l’exécution de la mission avec au minimum :

* Les tâches/fonctions des personnes qui vont participer à l’opération ;
* Les liens hiérarchiques – Organigramme de l’équipe projet ;
* La classification professionnelle et éventuelles compétences particulières (références, CV, etc.) ;
* Les noms des sous-traitants pressentis et les prestations associées.

**Sous-critère 2 : Le matériel utilisé (6 points)**

La description complète du système proposé devra être faite dans la notice technique accompagnant la candidature. Ils seront suffisants pour ne pas constituer une contrainte de standby plus sévère que celles imposées par les techniques de mesure.

Le candidat indiquera l’outillage, le matériel et les équipements techniques dont il dispose et qu’il compte utiliser pour l’exécution des mesures en précisant au minimum:

* Les moyens nautiques nécessaires,
* Le matériel de levé géophysique

Le titulaire transmettra toutes les informations sur le matériel qu’il trouvera pertinentes et qui justifieront que la méthodologie proposée dans le thème 3 est réalisable au vue des contraintes du site : profondeur de l’eau, conditions climatiques locales etc….

**Sous-critère 3 : Disposition pour la protection de l’environnement (4 points)**

Le candidat mettra en avant toutes les dispositions qu’il compte mettre en œuvre pour diminuer l’impact de la mission sur l’environnement.

En particulier, le candidat devra démontrer la non nocivité pour les cétacés et autres espèces pour chaque méthodologie proposée.

**Sous-critère 4 : Méthodologie d’acquisition (17 points)**

Le candidat précisera l’organisation du chantier telle qu’il l’envisage avec au minimum:

* Le phasage des tâches ;
* Le planning ou l’échéancier prévisionnel de la mission ;
* Les dispositions particulières d’organisation,
* La présentation du type de résultats et leurs précisions attendus,
* La présentation de la méthodologie avec une justification de la faisabilité au vue des contraintes du site,
* La méthodologie de calage du model géophysique au terrain (études déjà réalisées ou essai in-situ à prévoir).

Nota : le candidat pourra proposer pour chaque site d’étude une méthodologie distincte.

**Sous-critère 5 : Expérience en lien avec la mission (5 points)**

Le candidat mettra en avant l’expérience de son équipe ainsi que ses moyens qui sont en lien avec l’objet de la consultation et la nature des prestations à réaliser sur les 7 dernières années.

Le candidat pourra :

* Indiquer les connaissances et les compétences particulières dont son entreprise dispose ;
* Préciser la façon dont les moyens seront mis en œuvre pour assurer la qualité de prestation ;
* S’appuyer sur les dernières réalisations de son entreprise ou de son équipe ;
* Fournir les éventuelles attestations (ou documents supplémentaires) de bonne exécution des missions réalisés.

|  |
| --- |
| ANNEXE F – DÉLÉGATION DE POUVOIRS |

Nous soussignons, dans le cadre de l’appel d’offres suivant :

« ÉTUDE DE RECONNAISSANCE GEOLOGIQUE EN MER - PHASE 1 : CAMPAGNE GÉOPHYSIQUE PRÉLIMINAIRE - VIADUC DU MONT-DORE »

En tant que délégant, Monsieur/Madame,

Agissant en ma qualité de

Représentant légal figurant au K-BIS de l’entreprise

Avec pour N° d’identification RIDET

Et

En tant que délégataire, Monsieur/Madame,

Agissant en ma qualité de

Émettons la présente délégation afin :

* de soumissionner au présent appel d’offres ;
* de signer un éventuel marché et ses annexes y compris ;
* de signer les éventuels avenants, actes spéciaux, ordres de services et autres documents liés au marché qui y découlerons.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| Signature du délégant et cachet de l’entreprise, accompagnée d’une copie d’une pièce d’identité valide à cette date | Signature du délégataire et cachet de l’entreprise, accompagnée d’une copie d’une pièce d’identité valide à cette date |

1. Rappel : en application de l’art. 441-7 du code pénal, sera puni d’un emprisonnement d’un (1) an et d’une amende de 15 000 €, quiconque :

   1. Aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
   2. Aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère,
   3. Aura fait usage d’une attestation ou d’un certificat inexact ou falsifié.

   [↑](#footnote-ref-1)
2. Le signataire doit justifier du pouvoir d’engager la société ou la personne qu’il représente. La commission s’appuiera sur l’extrait K-Bis ou RM mentionnant le nom du ou des gérants ou chef d’entreprise, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance. [↑](#footnote-ref-2)
3. Rappel : en application de l’art. 441-7 du code pénal, sera puni d’un emprisonnement d’un (1) an et d’une amende de 15 000 €, quiconque :

   1. Aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

   2. Aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère,

   3. Aura fait usage d’une attestation ou d’un certificat inexact ou falsifié. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le signataire doit justifier du pouvoir d’engager la société ou la personne qu’il représente. La commission s’appuiera sur l’extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance. [↑](#footnote-ref-4)